

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Préparation des corps (toilette, désinfection des plaies...)	Virus	Possible	Voir note (4).
	Formaldéhyde	Possible	Certains antiseptiques peuvent contenir du formaldéhyde ou du paraformaldéhyde.
Soins de conservation (préparation et injection de solutions, ponction de fluides, suture des incisions, méchage des orifices...)	Formaldéhyde	Certaine	La majeure partie des solutions de conservation utilisées sont à base de formaldéhyde
	Virus	Possible	Voir note (4).
Nettoyage, désinfection et entretien des équipements	Virus	Possible	Voir note (4).
	Formaldéhyde	Possible	Les reliquats de solutions de conservation sont parfois utilisés pour nettoyer / désinfecter le matériel.
Elimination des déchets de soins	Formaldéhyde	Très probable	Les déchets de soins contiennent des produits de conservation et peuvent être porteurs de virus. Pour les virus, voir également note (4).
	Virus	Possible	
Transport (véhicule et transfert dans les locaux)	Formaldéhyde	Très probable	Des contenants mal fermés ou non hermétiques peuvent émettre du formaldéhyde.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

(4) La thanatopraxie peut exposer à des agents infectieux présents dans les fluides biologiques des défunts, lors d'un contact avec la peau ou les muqueuses ou lors d'une piqûre ou d'une coupure avec un instrument (aiguille, scalpel...). Certains de ces agents infectieux sont classés cancérigènes par le Circ. Il s'agit des virus des hépatites B et C, des virus de la leucémie à cellules T (types I et II), du VIH, de l'herpes virus humain n° 8. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie. La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérigènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS : « [Formaldéhyde](#) »

Fiche d'aide au repérage « [Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérogènes \(FAR\)](#) » (FAR 0)

Avis de l'Anses : « [Alternatives au formaldéhyde en thanatopraxie](#) »

Avis du Haut conseil de santé publique « [Recommandations pour les conditions d'exercice de la thanatopraxie](#) »

Article Référence en santé au travail « [Thanatopraxie : état des pratiques et risques professionnels](#) » (TC105)

Pour agir sur les risques

Dossier web du site INRS « [Déchets d'activités de soins à risques infectieux. Éliminer sans risque les DASRI](#) »

Brochure INRS « [Déchets infectieux. Élimination des DASRI et assimilés](#) » (ED 918)

Note technique « [Risques chimiques et biologiques en thanatopraxie : cadre réglementaire et mesures de prévention](#) » (NT 80)

Guide du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales « [Guide de recommandations relatif aux parties techniques des chambres funéraires et mortuaires](#) »

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 33 • Mise à jour septembre 2023



Agir sur le risque cancérogène professionnel • Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr